

PROJET

Demande pour bénéficier du dispositif Experts Associés de l'enseignement agricole

Notice d'information et consentement éclairé

L'Ecole Nationale de Formation de l'Enseignement Agricole de Toulouse-Auzeville est missionnée pour mettre en place le dispositif experts associés de l'enseignement agricole sur plusieurs années. Les établissements d'enseignement agricoles et les exploitations et ateliers techniques associés sont invités à déposer des demandes pour bénéficier du dispositif.

Avant de déposer une demande d'intervention d'un.e expert.e associé.e, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Nous vous invitons à nous poser toutes les questions que vous jugez utiles.

Personne référente du projet pour l'ENSFEA :

Thomas Merrien, chargé de projet du dispositif experts associés
thomas.merrien@ensfea.fr
06.74.70.94.44 / 05.61.75.32.89.

Bénéfices attendus de ce projet :

Le dispositif experts associés de l'enseignement agricole va permettre de créer un pool d'experts pour accompagner l'enseignement agricole sur les sujets relatifs aux transitions agroécologiques, climatiques, alimentaires, numériques et énergétiques. Cela permettra d'appuyer l'enseignement agricole dans ses missions, notamment, de formation et de participation à l'animation et au développement des territoires, et de contribuer à la formation des nouvelles générations d'acteurs du monde agricole.

Ce que l'on attend de votre demande :

Lorsque vous déposerez une demande d'intervention, il vous sera demandé de fournir les informations relatives :

- A votre établissement (Nom, SIRET)
- A votre identité (Nom, Prénom)
- A votre profession (poste occupé)
- Vos contacts professionnels (mail, téléphone)
- A la demande d'intervention (thématiques, public visé, format, dates, description, etc.)
- A des informations complémentaires que vous souhaiteriez nous faire parvenir

Votre demande sera ensuite transmise à nos services afin que nous la traitions. Tout personnel d'établissement d'enseignement technique agricole ou travaillant dans un établissement public ou sous contrat de droit public est éligible pour faire une demande.

Processus lorsque votre demande est déposée :

Lorsque vous déposez une demande, avant de vous mettre en contact avec un expert associé, le chargé de mission en charge du dispositif échange avec vous sur la faisabilité de votre demande. Dans le cas où certains aspects ne sont pas réalisables, il œuvrera avec vous pour trouver des solutions acceptables par tous les partis. Une fois la demande validée, le demandeur est ensuite mis en lien avec un expert associé pour réaliser l'intervention.

Par ailleurs, lorsque la demande est acceptée, vos données sont incorporées à notre base de données interne à des fins d'archivage et de suivi de mission. Cette base de données est uniquement accessible par les personnes en charge du dispositif à l'ENSFEA et à la DGER du MASA.

Par ailleurs, à l'issue de la période de conservation des données, le nombre d'intervention dans chaque établissement par année ainsi que les thématiques de ces interventions seront conservés exempts de toutes données personnelles à des fins statistiques et de pilotages.

Une fois la mission réalisée, vous acceptez également de remplir un formulaire de retour sur le déroulement de l'intervention à des fins d'amélioration du dispositif. Ce formulaire n'est pas anonyme car il doit nous permettre d'identifier l'intervention concernée.

Vos droits :

- 1/ Votre contribution à ce dispositif est volontaire.
- 2/ Vous pouvez vous retirer de ce dispositif à tout moment.
- 3/ La décision de candidater, de refuser ou de cesser votre participation n'aura aucun effet.

La base légale de votre participation à ce projet s'appuie sur la base légale du consentement.

Seules les personnes en charge de ce dispositif auront accès aux données recueillies, cela concerne des personnels de l'ENSFEA et de la DGER du MASA

La durée de conservation des données dans notre base de données est limitée à 3 ans, à compter de la date de l'intervention. Cette durée pourra éventuellement être prolongée avec l'accord du demandeur. Cette durée de conservation sera réduite à 1 an à compter du dépôt de la candidature dans les cas suivants :

- Le refus de la candidature
- Le classement de la candidature comme sans suite
- La demande de réexamen du dossier de candidature sans suite donnée par le candidat.

La durée de conservation des données sur la plateforme démarches simplifiées est quant à elle de 1 an après la dernière décision liée à votre candidature.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les rectifier ou les effacer.

Contact du délégué à la protection des données de l'ENSFEA : dpo@ensfea.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données de l'ENSFEA, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL :

<https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de ce projet. Nous vous remercions de l'attention portée à celui-ci.

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez que vous avez lu et compris les renseignements ci-dessus, que l'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante et que l'on a avisé que vous étiez libre d'annuler votre consentement, ou de vous retirer de ce projet en tout temps, sans préjudice. Vous consentez à faire une demande pour bénéficier du dispositif experts associés de l'enseignement agricole, que les informations que vous fournissez seront exploitées pour l'opérationnalisation et l'amélioration du dispositif, selon la réglementation européenne de la protection des données en vigueur.

A remplir par le candidat :

Je consens à faire une demande pour bénéficier du dispositif experts associés de l'enseignement agricole, que les informations que j'ai fournies seront exploitées pour l'opérationnalisation et l'amélioration du dispositif, selon la réglementation européenne de la protection des données en vigueur.

Nom :

Prénom :

Fait à _____, le

Signature :